

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE – S09

Séance du 9 septembre 2026 à 19 heures

Conseil Municipal du 9 septembre 2026 à 19h

Le neuf septembre deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune de SOS dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier SOUBIRON, Maire de la commune de SOS-GUEYZE-MEYLAN.

Présents : M. SOUBIRON Didier, M. SANNER Bruno, Mme SARION BOURDON Marie France, M. TONIN Patrick, Mme DE FRANCE Christine, Mme D'ALMEIDA Catherine, M. KOUDIJS Marco, M. REMAZEILLES Gilles, Mme COMPTE Nathalie, Mme FUSIER Cécile, Mme LIGNEAU Sabine, Mme MOREAU Magali, Mme DUBOS Vanessa, M. SOUBIRON Guillaume, M. FORT Benoît

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration

Absent :

Secrétaire de Séance : Mme MOREAU Magali

Le Maire ouvre la séance à 19 heures 13.

Mme MOREAU Magali a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR	
N° DÉLIBÉRATION	OBJET
-	Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
S09-01-DEL2026	Délibération autorisant le recrutement d'agent contractuel de droit public en remplacement d'un agent titulaire ou contractuel de droit public indisponible.
S09-02-DEL2026	Délibération : Convention de stérilisation des chars libres sauvages.
S09-03-DEL2026	Délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle au groupe de secours catastrophe français (GSCF- pompiers humanitaires) dans le cadre de son intervention humanitaire au Venezuela.
S09-04-DEL2026	Délibération : Solidarité en faveur des communes sinistrées – Incendies 2026.
S09-05-DEL2026	Délibération : Prise en charge des repas des intervenants dans le cadre des projets pédagogiques de l'école communale.
S09-06-DEL2026	Délibération : Prise en charge des repas des agents communaux accompagnant les élèves de l'école communale lors des sorties scolaires.
	Point divers : Proposition de modifications des conventions de mise à disposition de salle communale.
	Point commissions
	Questions diverses

2019. Cette convention n'avait pas été reconduite à son terme. Toutefois, la commune avait continué la campagne de stérilisation des chats en prenant la totalité des frais à sa charge.

Afin de poursuivre et de mieux encadrer cette démarche, il a été décidé de mettre en place une **nouvelle convention avec l'association 30 Millions d'Amis**.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance du Conseil municipal que plusieurs signalements font état de faits préoccupants concernant des chats présents sur le territoire communal. Des blessures ont notamment été constatées sur certains animaux et plusieurs disparitions ont également été signalées. Ces éléments pourraient laisser supposer des actes de malveillance commis par une ou plusieurs personnes.

La municipalité appelle donc chacun à la **vigilance** et invite les habitants à signaler tout fait ou comportement suspect susceptible de contribuer à la protection des animaux concernés.

Monsieur le Maire explique que la commune de SOS souhaite faire appel à la Fondation 30 Millions d'Amis au sujet de la régulation et de la gestion des populations de chats libres. Il est nécessaire de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération.

Aussi, M. le Maire propose de signer une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages, pour l'année 2027, avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la signature de ladite convention.

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité**

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification de chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

4 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au groupe de secours catastrophe français (GSCF – pompiers humanitaires) dans le cadre de son intervention humanitaire au Venezuela

Le Conseil municipal de SOS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux interventions des collectivités territoriales en matière de solidarité et de coopération internationale ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 ;

Considérant que le Venezuela est confronté à une catastrophe ayant entraîné des conséquences importantes pour les populations, notamment en raison de victimes ensevelies nécessitant des opérations spécialisées de recherche et de localisation ;

Considérant l'engagement du **Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF – Pompiers Humanitaires)** depuis le 26 juin 2026, par la mise à disposition d'une équipe de sapeurs-pompiers humanitaires spécialisée dans la recherche et la localisation de victimes ensevelies au Venezuela ;

Considérant que cette intervention s'inscrit dans le cadre des accords de coopération et des missions humanitaires développés par le GSCF depuis 1999, en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels à travers le monde ;

Considérant que, par son expertise opérationnelle et son engagement sur le terrain, le GSCF contribue directement aux opérations de secours et apporte une aide concrète aux populations touchées par cette catastrophe ;

6 – Prise en charge des repas des intervenants extérieurs dans le cadre des projets pédagogiques de l'école communale

Le conseil municipal de Sos ;

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les crédits inscrits au budget communal ;
- les projets pédagogiques mis en œuvre au sein de l'école de la commune ;

Considérant

- Que l'école communale peut, dans le cadre de ses projets pédagogiques, faire appel à des intervenants extérieurs afin de contribuer à l'organisation et à la réalisation d'activités éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou de toute autre nature en lien avec les apprentissages et le projet pédagogique de l'école ;
- Que la présence de ces intervenants peut s'étendre sur la pause méridienne et nécessiter leur prise de repas au restaurant scolaire ;
- Que, lorsque l'intervention se déroule sur le temps du repas, il est pertinent de permettre aux intervenants concernés de prendre le même repas que celui proposé aux enfants fréquentant le restaurant scolaire ;
- Que la prise en charge du repas constitue une dépense liée à l'organisation et au bon déroulement des projets pédagogiques de l'école ;

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité**

- D'autoriser la commune à prendre en charge le coût du repas des intervenants extérieurs accueillis dans le cadre d'un projet pédagogique mis en œuvre par l'école communale.
- Cette prise en charge est applicable à tout intervenant extérieur, quel que soit son statut, dès lors que sa présence au sein de l'école s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique porté par l'école et validé par la direction de l'établissement.
- La prise en charge est limitée aux repas effectivement pris dans le cadre de l'intervention et ne peut concerner que les intervenants dont la présence sur le temps méridien est justifiée par le projet.
- Les intervenants concernés pourront prendre leur repas à l'école dans les mêmes conditions que les enfants accueillis à la cantine et bénéficieront du menu servi aux enfants le jour concerné.
- Le coût correspondant à ces repas sera directement pris en charge par la commune et imputé au budget communal sur les crédits prévus à cet effet.

La présente délibération est applicable à l'ensemble des projets pédagogiques répondant aux conditions définies ci-dessus, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire pour chaque intervention.

La présente délibération est applicable à l'ensemble des projets pédagogiques répondant aux conditions définies ci-dessus, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire pour chaque intervention.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

8 – Point divers

Mise à disposition des salles communales aux associations

L'ensemble du Conseil municipal est informé de la mise en place prochaine d'une nouvelle convention relative à la mise à disposition des salles et locaux communaux aux associations.

Cette convention concernera notamment les salles des fêtes, les locaux de chasse ainsi que le Centre Dubédat.

Cette démarche a pour objectif d'harmoniser les modalités de réservation et les procédures de mise à disposition des locaux pour l'ensemble des associations, tout en renforçant la responsabilisation des utilisateurs quant au respect des locaux, du matériel et des conditions d'utilisation.

Dans ce cadre, il a été décidé de mettre en place une caution annuelle d'un montant de 500 € pour chaque association.

Le projet de convention sera présenté aux associations locales lors d'une prochaine réunion qui se tiendra le vendredi 20 novembre à la salle des fêtes de Sos. Une invitation leur sera adressée dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, une réflexion sera engagée ultérieurement concernant la mise en place d'une convention spécifique destinée aux entreprises ou organismes utilisant les locaux communaux dans le cadre d'activités rémunérées.

Point sur les projets en cours

Futur centre de santé

Dans le cadre du projet de création du futur centre de santé, il est proposé de mettre en place un groupe de travail chargé de réfléchir aux modalités de recrutement du ou des futurs médecins.

Les membres du Conseil municipal s'étant portés volontaires pour participer à ce groupe de travail sont : Marie-France Sarion Bourdon, Catherine D'Almeida, Christine de France, Cécile Fusier, Sabine Ligneau, Vanessa Dubos, Nathalie Compte et Magali Moreau.

Embellissement des postes de transformation HTA/BT

Le Conseil municipal est informé de la réception d'un courrier de TE 47 proposant aux communes de candidater à une opération d'embellissement des postes de transformation HTA/BT. Cette opération, mise en œuvre depuis 2022, permet aux communes de contribuer à l'intégration de ces équipements dans leur environnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de présenter la candidature de la commune pour l'armoire située derrière la fontaine, à proximité du jardin du Pitouret.

À l'issue des échanges entre les membres du Conseil municipal, il est retenu de privilégier un thème paysager, avec une reproduction évoquant les allées du Pitouret, afin de favoriser une meilleure intégration de l'équipement dans son environnement.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Il est également convenu d'engager rapidement un travail de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de tenir compte des évolutions intervenues sur la commune.

Une prochaine réunion de travail sera programmée à cet effet.

Date du prochain Conseil municipal

La date du prochain Conseil municipal est fixée au 6 octobre 2026. Cette séance comprendra

Les Journées européennes du patrimoine se dérouleront les samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026, conformément au calendrier national.

À cette occasion, des visites seront organisées dans plusieurs édifices religieux du territoire, notamment les églises de Gueyze, Meylan, Levèze et Sos.

Catherine d'Almeida et Marie-France Sarion Bourdon ont réalisé des dépliants présentant ces différents sites, à la suite de recherches historiques approfondies, notamment effectuées auprès des Archives départementales.

Les visites seront proposées de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Il est par ailleurs indiqué qu'un renfort sera nécessaire afin d'assurer le remplacement de Bruno Sanner le dimanche 20 septembre.

Des flyers présentant cette manifestation seront également distribués sur le marché de Nérac afin d'en assurer la promotion.

Commission voirie

La Commission voirie informe le Conseil municipal qu'un véhicule équipé d'un dispositif de numérisation et d'analyse parcourt actuellement l'ensemble des routes afin d'établir un diagnostic de leur état et d'identifier les besoins en matière de réfection des chaussées.

Une décision sera prise en 2027 afin de définir un calendrier ainsi qu'une fréquence de fauchage des abords des routes.

Commission affaires scolaires

Concernant la rentrée scolaire, un total de 16 enfants est inscrit pour l'année scolaire en cours. Il est toutefois constaté une faible fréquentation de la garderie.

La rentrée s'est par ailleurs déroulée dans de bonnes conditions, avec l'arrivée de la nouvelle enseignante, Mme Maëva Saux.

Un projet d'événement avait été envisagé en partenariat avec l'association La Fleur qui Sourit, avec pour objectif de favoriser les échanges entre les parents et les enfants et de permettre l'émergence de projets communs. Cet événement sera organisé au cours du mois d'octobre.

Commission fleurissement

La Commission fleurissement devra se réunir prochainement afin de réfléchir à de nouvelles solutions permettant d'adapter le fleurissement communal aux évolutions climatiques et notamment à la hausse des températures.

Une réflexion devra notamment porter sur le choix des plantes et des fleurs, ainsi que sur l'évolution du système d'arrosage, afin de privilégier des solutions davantage adaptées aux conditions climatiques actuelles.

Commission action sociale

À l'occasion de la présente séance du Conseil municipal, les coffrets de fin d'année destinés aux personnes âgées de plus de 75 ans ont été présentés.

Une dégustation des différents produits proposés a été organisée afin de s'assurer de leur qualité et de procéder à la sélection des produits qui composeront les coffrets.

La distribution des colis est prévue à la mi-décembre et sera assurée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Point travaux

La mise en service de l'aire de camping-cars est reportée aux mois de novembre, voire décembre, en raison de difficultés rencontrées concernant les raccordements à l'eau, à l'électricité et à la fibre.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de SOS-GUEYZE-MEYLAN

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 9 septembre 2026

Délibérations prises durant la séance :

N° DÉLIBÉRATION	OBJET	Approuvée ou Rejetée
S09-01-DEL2026	Délibération autorisant le recrutement d'agent contractuel de droit public en remplacement d'un agent titulaire ou contractuel de droit public indisponible.	Approuvée
S09-02-DEL2026	Délibération : convention de stérilisation des chats libres sauvages.	Approuvée
S09-03-DEL2026	Délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle au groupe de secours catastrophe français (GSCF- pompiers humanitaires) dans le cadre de son intervention humanitaire au Venezuela.	Approuvée
S09-04-DEL2026	Délibération : Solidarité en faveur des communes sinistrées – Incendies 2026	Approuvée
S09-05-DEL2026	Délibération : Prise en charge des repas des intervenants dans le cadre des projets pédagogiques de l'école communale.	Approuvée
S09-06-DEL2026	Délibération : Prise en charge des repas des agents communaux accompagnant les élèves de l'école communale lors des sorties scolaires.	Approuvée

Le neuf septembre deux mille vingt-six le conseil municipal de la commune de SOS dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier SOUBIRON, Maire de la commune de SOS-GUEYZE-MEYLAN.

Présents : M. SOUBIRON Didier, M. SANNER Bruno, M. TONIN Patrick, Mme, SARION BOURDON Marie-France, Mme DE FRANCE Christine, Mme D'ALMEIDA Catherine, M. KOUDIJS Marco, M. REMAZEILLES Gilles, Mme COMPTE Nathalie, Mme FUSIER Cécile, Mme LIGNEAU Sabine, Mme MOREAU Magali, Mme DUBOS Vanessa, M. SOUBIRON Guillaume, M. FORT Benoît.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent :

Secrétaire de Séance : Mme MOREAU Magali

Président de séance : M. SOUBIRON Didier

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
MOREAU Magali



Le Maire,
SOUBIRON Didier